

RAPPORT D'ACTIVITE

**Commission Régionale d'Avis
pour l'Exploitation des
Carrières (CRAEC)**

2025

Présentation de la CRAEC

1. Les origines

Les carrières sont réglementées depuis des décennies (cf. loi du 15 septembre 1919 sur les mines, minières et carrières, laquelle a été modifiée à diverses reprises). La matière a été régionalisée et le décret du 27 octobre 1988 sur les carrières a été adopté par le législateur wallon. Ce décret institue une Commission régionale d'avis pour l'exploitation des carrières (CRAEC) et précise sa composition et ses missions. La CRAEC constitue l'un des axes fondamentaux du décret de 1988. En effet, il ressort de l'exposé des motifs de ce décret que *« les intérêts touchés par l'exploitation sont souvent contradictoires. Il faut donc éviter dans l'appréciation (des exploitations projetées ou) du monde de l'exploitation qu'une tendance déterminée ou un groupe déterminé d'intérêt occupe une position prédominante par rapport aux autres. A cette fin il y a lieu de prendre des dispositions qui permettront aux organismes concernés et autres intéressés de défendre leurs intérêts légitimes. A cet effet, le projet de décret prévoit une coordination au niveau régional au sein d'une Commission régionale d'avis »*.

Le décret de 1988 a été abrogé par le décret du 4 juillet 2002 sur les carrières et modifiant certaines dispositions du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement. Le décret de 2002 maintient la CRAEC à l'identique tant au niveau de sa composition que de ses missions.

2. Le cadre légal et réglementaire

La composition et les missions de la CRAEC sont définies par le décret du 4 juillet 2002 sur les carrières et modifiant certaines dispositions du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement. Ce décret a été exécuté par un arrêté du Gouvernement wallon du 2 octobre 2003. Le fonctionnement de la CRAEC est également encadré par le décret du 6 novembre 2008 relatif à la fonction consultative¹ ainsi que par un règlement d'ordre intérieur (ROI)².

3. Les missions

L'article 5 du décret du 4 juillet 2002 sur les carrières établit les missions de la CRAEC, soit :

- informer le Gouvernement de tous les aspects afférents à l'exploitation et à l'extraction dans les carrières ;
- donner un avis sur les projets de travaux d'infrastructures, en regard de l'exploitation rationnelle de matières minérales ;
- faire des propositions sur la révision éventuelle des plans de secteur ;
- donner un avis sur toutes les questions qui lui sont soumises par le Gouvernement.

¹ Ce décret a été modifié de façon substantielle par un décret du 16 février 2017.

² Adopté par le Gouvernement wallon le 24 mai 2012 et publié au Moniteur belge du 6 juin 2012.

4. La composition

Le décret de 2002 prévoit que la CRAEC soit composée pour un tiers de fonctionnaires, pour un tiers de représentants des exploitants et pour un tiers des représentants des intérêts divers. L'arrêté de 2003 exécutant ce décret, précise la répartition des membres. Ainsi, la CRAEC est composée de 24 membres répartis comme suit :

- 8 membres fonctionnaires du Service public de Wallonie (SPW) dont 4 représentants du SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, 2 représentants du SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Energie, 1 représentant du SPW Intérieur et Action sociale et 1 représentant du SPW Economie, Emploi, Recherche³ ;
- 8 membres représentant les exploitants ;
- 8 membres représentant les intérêts divers dont 5 membres représentant les associations de défense de l'environnement, 2 membres représentant les intérêts des agriculteurs et 1 membre représentant l'Union des Villes et Communes de Wallonie.

La CRAEC est soumise au décret fonction consultative. Les mandats de ses membres sont d'une durée de 5 ans. La composition de la Commission a été mise à jour par un arrêté du Gouvernement wallon du 3 avril 2025⁴.

Composition de la CRAEC au 31 décembre 2025

		Effectifs	Suppléants
Membres fonctionnaires (8 effectifs + 8 suppléants)	<i>SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement</i>	Mme Julie Lebeau	M. Tomy Tchatchou
		M. Laurianne Decoster	Mme Catherine Hauregard
		M. Pierre Nogarède	M. Frédéric Oger
		M. Mme Valériane Gilliaux	M. Xavier Dubois
	<i>SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Energie</i>	M. Benjamin Todaro	Mme Claude Baleux
		Mme Véronique Hames	M. Luc L'Hoir
	<i>SPW Intérieur et Action sociale</i>	M. Philippe Knapen	Mme Sylvie Daubresse
	<i>SPW Economie, Emploi, recherche</i>	M. Antoine Fierens	M. Ghislain Delpierre
Associations d'exploitants de carrières (8 effectifs + 8 suppléants)		M. Sébastien Houtrelle	Mme Pascale Demoortel
		M. Frédéric de Visscher	M. Guillaume Burton
		M. Marc Bertrand	M. Clément Massaert
		M. Frédéricq Peigneux	M. Guillaume Tricot
		M. Michel Calozet (Président)	M. Sébastien Loiseau
		Mme Isabelle Van Den Hoof	M. Jean Chaboteaux
		M. Steve Denis	Mme Virginie Maeck
		M. Pierre Dethier	Mme Capucine Bertola
Représentants des	<i>Associations de</i>	M. Jean-Marie Delfosse	M. Hugues de Montjoye

³ La dénomination des entités du SPW a été adaptée à la suite des changements opérés.

⁴ Arrêté du Gouvernement wallon du 20 avril 2023 modifiant l'arrêté du 10 mars 2022 portant nomination des membres de la Commission régionale d'avis pour l'exploitation des carrières (CRAEC).

intérêts (8 effectifs + 8 suppléants)	protection de l'environnement	M. Julien Taymans	Mme Marie Van Schepdael
		M. Francis Polrot	M. Charles Bernard
		Mme Agathe Defourny	M. Samuel Vincent
		Mme Hélène Ancion (Vice-présidente) ⁵	M. Jean-François Pütz
	Associations d'agriculteurs	Mme Maureen Trussart	M. Didier Vieuxtemps
		M. Joseph Chermanne	Mme Lucie Darms
	Union des villes et communes de Wallonie	M. Jean-Paul Bastin ⁶	M. Arnaud Ransy

5. Le secrétariat

Le secrétariat assure le bon fonctionnement de la CRAEC, du Bureau et des groupes de travail et en assure le suivi administratif. Les secrétaires assistent aux réunions et assument la fonction de rapporteur en rédigeant un procès-verbal de chaque réunion. Ils réunissent la documentation relative aux travaux et analysent des dossiers souvent conséquents et complexes.

Le secrétariat de la CRAEC fait partie du personnel du CESE Wallonie dont une des missions est d'assurer le secrétariat de divers conseils consultatifs. Il est composé de deux secrétaires et d'une assistante administrative :

- Sophie Hanson, Docteur en Sciences politiques ;
- Benoît Brassine, Géographe-urbaniste ;
- Coralie Rigo, Secrétaire de direction.

⁵ Mandat assuré jusqu'au 31 juillet 2025.

⁶ Mandat assuré jusqu'au 31 janvier 2025.

L'organisation des travaux

Comme indiqué ci-dessus, plusieurs textes établissent les règles de fonctionnement de la CRAEC. Elle fonctionne grâce à 2 organes : le Bureau qui impulse entre autres les travaux et l'Assemblée plénière qui constitue l'organe décisionnel. Des groupes de travail peuvent également être institués.

Le financement structurel et pérenne du secrétariat qui permet à la CRAEC de remplir les missions dévolues par la réglementation est toujours en discussion. En 2025, la CRAEC a formulé une demande en vue de bénéficier d'une subvention visant à financer le secrétariat mais elle n'a pas été perçue.

1. Le Bureau

Le Bureau de la CRAEC est composé du Président, du Vice-Président et de quatre représentants des composantes de la Commission (2 fonctionnaires, 1 représentant des exploitants de carrières, 1 représentant des associations). Il se réunit au moins 2 fois par an.

Composition du Bureau de la CRAEC

- M. Michel Calozet (Président) ;
- Mme Laurianne Decoster ;
- M. Benjamin Todaro ;
- M. Steve Denis ;
- M. Didier Vieuxtemps ;
- Mme Hélène Ancion jusqu'en juillet 2025 (mandat vacant depuis août 2025).

Le Bureau organise les travaux de la Commission, veille à son bon fonctionnement et à l'exécution des décisions prises. En 2025, il s'est réuni :

- le 17 mars 2025 en visioconférence ;
- le 8 septembre 2025 en visioconférence.

Ces réunions ont essentiellement eu pour objet de préparer et organiser les travaux de la CRAEC (séminaires, perspectives de travail pour 2024 – 2027, assemblée plénière et visite, mise à jour de la brochure « Carrières en Wallonie : un monde à (re)découvrir », suivi des avis, etc.).

2. L'Assemblée plénière

La CRAEC se réunit en Assemblée plénière sur convocation du Président et ce, aussi souvent que l'exige l'accomplissement des missions qui lui sont confiées.

En 2025, l'Assemblée plénière s'est réunie :

- le 24 mars en visioconférence ;
- le 4 avril sur le site des Carrières du Hainaut à Soignies dans le cadre d'une visite du Ministre du Territoire aux Carrières du Hainaut ;
- le 18 novembre 2025 en visioconférence.

3. Les Groupes de travail

Le Bureau ou l'Assemblée plénière peuvent constituer des groupes de travail en vue de l'étude préparatoire de certaines questions particulières.

En 2025, deux groupes de travail ont été constitués et portant sur :

- les réseaux sociaux et les processus d'information et de participation dans le secteur carrier. Ce groupe de travail s'est réuni à 2 reprises (26/05/2025 et le 18/06/2025) ;
- la simplification administrative (créé le 4/12/2025).

Les activités

1. Les avis

Les avis de la Commission sont disponibles sur le site du CESE Wallonie (<https://www.cesewallonie.be/avis>). En 2025, la CRAEC a remis un avis d'initiative.

1.1. Les avis d'initiative

La CRAEC a remis un avis d'initiative en 2025 portant sur les réseaux sociaux dans les processus d'information et de participation en lien avec l'exploitation des carrières.

A l'heure où le débat public peut s'ouvrir sur les réseaux sociaux, la CRAEC a souhaité s'interroger sur leur influence dans les processus d'information et de participation formels liés à l'exploitation des carrières. Dans un avis d'initiative, elle formule plusieurs recommandations visant à anticiper les tensions, éviter la désinformation et garantir que les échanges numériques ne viennent pas affaiblir les dispositifs légaux d'information et de participation.

L'avis identifie trois leviers d'action :

- le renforcement d'une communication structurelle sur les réseaux sociaux visant à faire connaître le secteur ainsi qu'à mettre en exergue ses particularités et à informer les riverains en cas d'interventions ponctuelles non habituelles. Pour aider les exploitants de carrières dans cette communication, la CRAEC demande la mise en place d'un système de soutien (ex : chèques).
- l'amélioration de la transparence des informations relatives aux projets, en particulier en amont des enquêtes publiques. Il s'agit de relayer les communiqués officiels, qui doivent eux-mêmes renvoyer à un document présentant le contexte administratif et les axes du projet. L'accessibilité aux informations sur les projets doit être facilitée et encouragée, à travers notamment la dématérialisation, l'accès à distance aux dossiers soumis à enquête publique, la mise à disposition de documents explicatifs, etc.
- la réactualisation et la large diffusion de la brochure « Carrières en Wallonie – Un monde à (re)découvrir », à destination du grand public.

1.2. L'avis sur saisine

La CRAEC n'a pas remis d'avis sur saisine en 2025.

2. Les auditions

En vue de la préparation des travaux, la CRAEC procède à des auditions visant à expliquer les textes qui lui sont soumis ou les thématiques qu'elle souhaite aborder. En 2025, la CRAEC a procédé aux auditions suivantes :

- Le 24/03/2025 Monsieur Grégoire LITS, Professeur en Communication de l'UCLouvain ;
- Le 4/12/2025 : Mmes Perrinne Garreau, Bureau d'étude ARIES Consultants et Agnes LEGROS, SPW Territoire ainsi que M. Jean-Christophe JAUMOTTE, chef de cabinet adjoint du ministre des richesses naturelles.

3. Les perspectives de travail

La CRAEC a fait le point sur les perspectives de travail pour la période 2024 – 2027. Elle a décidé d'aborder des nouveaux sujets :

- La simplification administrative ;
- Le transport et la mobilité ;
- Les carrières et la production d'énergie ;
- La qualité de l'air autour des carrières.

Parallèlement à cela, la CRAEC entend assurer le suivi de sujets déjà abordés : les petites voiries, la biodiversité, la mise en œuvre de la gestion du code de la gestion des ressources du sous-sol adopté le 14 mars 2024 et ses effets collatéraux sur les carrières.

4. Vade-mecum et actualisation du ROI

Les règles applicables au fonctionnement de la CRAEC sont éparpillées dans plusieurs textes :

- le décret du 6 novembre 2008 relatif à la fonction consultative tel que réformé en 2017 ;
- le décret du 4 juillet 2002 sur les carrières et modifiant certaines dispositions du décret du 11 mars 1999 ;
- l'arrêté du Gouvernement wallon du 2 octobre 2003 exécutant le décret carrières du 4 juillet 2002 ;
- le ROI de la CRAEC adopté le 24 mai 2012.

Afin de faciliter la lecture de ces règles, un travail de coordination de celles-ci a été réalisé par le secrétariat de la CRAEC en collaboration avec le Bureau et les services internes du CESE Wallonie. Ainsi, un vade-mecum reprenant l'ensemble des règles applicables à la CRAEC a été produit.

Les règles du ROI ont été adaptées en fonction du ROI existant de la CRAEC et du canevas commun aux instances consultatives réalisé par le service juridique du CESE Wallonie. Elles seront extraites du vade-mecum pour constituer le ROI actualisé de la CRAEC.

Le ROI a été approuvé par l'Assemblée plénière le 26 février 2024 et a été transmis, conformément au décret relatif à la fonction consultative, au Gouvernement pour approbation finale. Le ROI a été approuvé par un arrêté du Gouvernement wallon du 10/07/2025.

5. Séminaire

Le CRAEC a organisé un séminaire sur la biodiversité qui a eu lieu le 25/09/2025 (le programme est en annexe). Cet événement a rassemblé une centaine de personnes.

A la suite du séminaire, un article de synthèse a été rédigé et publié dans la revue Wallonie.

6. Visite de la Carrière du Hainaut et rencontre avec le Ministre du Territoire

L'Assemblée de la CRAEC s'est tenue le 4/4/2025 sur le site des Carrières du Hainaut en présence du ministre des richesses naturelles, M. François DESQUESNES. La réunion était articulée comme de la manière suivante :

- Présentation de la CRAEC, de ses travaux et perspectives de travail
 - M. Arnaud DEPLAE expliquera son rôle au niveau de la CRAEC en séance.
 - M. Michel CALOZET présentera le rôle de la CRAEC, ces travaux et son rôle dans la simplification administrative.
- Echanges entre les membres de la CRAEC et le Ministre
- Conclusion par le Ministre.

La rencontre s'est clôturée par une visite de la carrière (y compris de la fosse) et la visite des installations industrielles.

7. Réflexion sur la réforme de la fonction consultative

La CRAEC a transmis une note de contribution relative à la fonction consultative (adoptée le 28/10/2025) à la demande du CESE Wallonie. Cette note s'inspire de la note produite dans le cadre de la précédente réforme de la fonction consultative. La CRAEC y soutient le modèle actuel avec trois points d'attention : les missions, la composition et le financement structurel du secrétariat de la CRAEC.

Annexe :



CESE Wallonie

Commission régionale
d'avis pour l'exploitation
des carrières

Jeudi 25/09/25
9h à 13h
Moulins de Beez
(Namur)

Séminaire « Les carrières, un jardin extraordinaire ? »

PROGRAMME

8h45	Accueil
9h	Introduction Michel CALOZET, Président de la CRAEC
9h05	Intervention de Cédric DUJACQUIER, Conseiller du Ministre François DESQUESNES en charge des richesses naturelles
9h15	Vers une alliance entreprise-biodiversité : leçons de l'expérience du secteur extractif et perspectives Gregory MAHY, Professeur ordinaire à l'ULiège, Gembloux Agro Bio-Tech
9h45	Biodiversité en carrière : contraintes et opportunités liées aux réglementations européennes, nationales et régionales Agnès LEGROS, juriste au SPW Territoire et Jérémie DEFACQZ, Conseiller nature et biodiversité chez FEDIEX
10h20	Echange
10h40	Pause
10h55	Retour d'expériences par les composantes de la CRAEC
	✓ Travailler avec le vivant en carrière : entre théorie et pratique Marie VANSCHPEDAEL, Natagora
	✓ Carrière d'Engis – aménagement d'un remblai en faveur de la biodiversité Simon-Pierre DUMONT, Carmeuse
	✓ Eco-pâturage aux abords de la carrière Lhoist à Rochefort Florent NIJSKENS, agriculteur
	✓ Le rôle de l'Administration communale dans un projet de restauration et de gestion d'une ancienne carrière dans un but environnemental – retour d'expérience Charlotte BECO, Administration communale d'Aywaille
11h40	Echange
12h	Conclusions Alvaro PEREZ RUIZ, Conseiller de la Ministre Anne-Catherine DALCO, en charge de la Nature
12h15	Lunch